

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 MARS 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 et R.2123-1-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée le 29/11/2023, dans le cadre de la labellisation de la future crèche Chabanas avenue de Charance à Gap (05000),
- Vu la nécessité d'avoir recours à deux Label,
 - Label BBC Effinergie Rénovation tertiaire pour la partie existante,
 - Label E+C pour la partie extension,
- Considérant les offres communiquées par les deux seuls prestataires nationaux,
- Considérant qu'à l'issue de la consultation l'offre présentée par l'organisme PRESTATERRRE sise 1 route de la salle, Cran-Gevrier à ANNECY (74960) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est conclu un contrat avec l'organisme PRESTATERRRE domicilié 1 route de la salle, Cran-Gevrier à ANNECY (74960), pour les deux Labels :

- Label BBC Effinergie Rénovation tertiaire pour la partie existante,
- Label E+C pour la partie extension,

ARTICLE 2 :

Le présent contrat est conclu pour une durée de 18 MOIS à compter du 11 mars 2024 pour un montant total de **7 700,00 € H.T.** soit :

- pour le label E+C extension : 3 850,00 € H.T.
- pour le label BBC rénovation : 3 850,00 € H.T.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 01 de la ville de Gap.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 5 MARS 2024

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 14/03/2024
Publié ou notifié le : 14/03/2024



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_115
Objet :	CREATION D'UNE PETITE CRECHE CHABANAS - DESIGNATION DE L'ORGANISME LABELLISATEUR
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgetaires
Identifiant unique :	005-210500617-20240314-D2024_03_115-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240314-D2024_03_115-AI-1-1_0.xml	text/xml	906 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14161.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240314-D2024_03_115-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2024 à 16h27min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2024 à 16h28min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2024 à 16h28min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 mars 2024 à 16h28min18s	Reçu par le MI le 2024-03-14